

Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement Section Etudes Générales Environnement Affaire suivie par : Marie Guglielmetti

courriel: marie.guglielmetti@cg94.fr

tél.: 01 49 56 87 14 fax: 01 49 56 87 99

N° DSEA: Créteil. le

2.0 NOV. 2009

Monsieur le Président.

Le débat public sur le projet de centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII se déroule depuis le 4 septembre dernier et retient toute mon attention.

Monsieur Philippe MARZOLF

94-96 rue Victor Hugo

94200 IVRY-SUR-SEINE

Commission Particulière du Débat Public

Président

Il est destiné à permettre au grand public de se prononcer sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet présenté par le maître d'ouvrage, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

Les avis ainsi recueillis doivent permettre de guider le maître d'ouvrage pour la suite qu'il donnera au projet.

Le Val-de-Marne est bien entendu particulièrement concerné par ce projet, structurant à l'échelle de son territoire, mais aussi parce que le département des équipements importants de traitement des déchets accueille l'agglomération.

Ainsi trois usines d'incinération des déchets, à lvry-sur-Seine, Rungis et Créteil, d'une capacité totale autorisée de 1 105 000 t, soit plus de 25% de la capacité totale d'Ile-de-France, sont actuellement en exploitation, dans un rayon de moins de 10km.

Le 16 mars dernier, l'Assemblée départementale a délibéré pour rendre un avis sur le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés que la Région doit adopter très prochainement.

A cette occasion, le Conseil général a demandé que l'adoption du Plan soit suivie d'un document prévisionnel sur les réductions prévues de quantités de déchets à incinérer, par bassin et par installation, à l'horizon 2019, afin de ne pas handicaper les efforts de prévention et de valorisation.

En effet le PREDMA ne réalise pas de prospective d'adaptation des capacités régionales au gisement, mais vérifie seulement qu'elles sont suffisantes et, à partir de cette capacité, permet de limiter l'autorisation d'exploiter de nouvelles capacités.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil, à la demande des conseillers généraux, je me suis engagé à faciliter la concertation entre les trois UIOM du Val-de-Marne, sur la question de l'examen des capacités respectives de celles-ci en matière d'incinération, et à l'occasion du projet annoncé de reconstruction de l'usine d'Ivry.

Aussi, j'inviterai très prochainement les trois présidents des syndicats de traitement à une réunion qui leur permette de confronter leurs points de vue sur cette question.

La nécessité d'une coordination des projets des trois usines, pour une adéquation des capacités de traitements aux objectifs du Plan régional, non seulement par bassin versant, mais aussi à l'échelle locale, m'apparaît relever de la compétence régionale, périmètre pertinent de la planification du traitement des déchets en lle-de-France.

Il m'a toutefois semblé important d'attirer l'attention de la Commission particulière sur la nécessité de fonder les caractéristiques du projet d'Ivry/Paris XIII en tenant compte des installations existantes à proximité immédiate.

Cette nécessaire coordination des projets à l'échelle locale, au regard de leur coût respectif, mais aussi de leurs impacts environnementaux, me semble être de nature à alimenter le débat que vous présidez

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil général,

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

oues PERREUX

Copie: M. Vampouille (Vice-Président du Conseil régional)